



PARC DU COLOSSE

**COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ
PLACE DU 2 DÉCEMBRE
BP 505 97440 SAINT ANDRÉ**

CAHIER DES CHARGES

**ANIMATIONS ASSOCIATIVES
CULTURELLES ET/OU SPORTIVES**

SOMMAIRE :

- I- Pouvoir adjudicateur**
- II- Présentation générale**
- III- Objet de l'appel à projets**
- IV- Description de l'équipement**
- V- Éléments de cadrage**
- VI- Conditions générales de l'occupation privatisée du domaine public**
- VII- Conditions de consultations et critères de sélection des porteurs de projets.**

I-Pouvoir adjudicateur

NOM et ADRESSES

Ville de Saint André (974), Place du 2 décembre - BP 505, 97440 Saint André, Ile de La Réunion

.Contact : Alain LAN-YEUNG

Tél. : 0262474552

Courriel : colosse@saint-andre.re

II- Présentation générale

La Ville de Saint-André détient depuis plus de 10 ans, le parc du colosse qui est un espace de détente, de loisirs et d'évènements régionaux médiatiques (Dipavali, Tropica'Dingue...) pour le bassin Est.

Le site du Colosse possède divers atouts : espace vert de 3 Ha fermé et sécurisé, plan d'eau de 5Ha, espace évènementiel clôturé et sécurisé, bassin de baignade d'eau de mer, parc ludique, commerces de loisirs et de bouche.

La Ville de Saint-André se veut d'être une ville dynamique et attractive, par diverses animations de loisirs proposées pour les Saint-Andréens, les réunionnais en général et les touristes, et notamment sur le site du colosse.

Dans l'optique de développer ce site d'exception, la Commune souhaiterait le mettre en valeurs aussi avec le concours des associations à travers des animations sportives et culturelles pour :

- * Offrir des activités de divertissements
- * Satisfaire les besoins des usagers sur le site (familles, enfants, adolescents)
- * Valorisation du site du Colosse

III- Objet de l'appel à projets

Le présent appel à projets a pour objet de recueillir des propositions de porteurs de projets associatifs pour l'occupation des différents espaces dans le Parc.

IV- Description des équipements

Le Parc du Colosse dispose :

- D'un espace évènementiel couvert ainsi qu'un kiosque avec un bar et des sanitaires jouxtant cet espace.
- D'un espace d'accueil en plein air fermé de plus de 6000 personnes, annexé à l'espace évènementiel
- D'un food court pouvant accueillir des animations musicales, dansantes...
- D'un skatepark d'envergure nationale
- D'un city stade multisports collectifs
- D'un espace de pique-nique enherbé de 3Ha pouvant accueillir des animations
- De 2 bassins d'eau de mer : 1 pataugeoire et 1 bassin de 1m40 de profondeur
- D'un lac de 5Ha

V- Éléments de cadrage

L'appel à projet est dédié aux porteurs de projets associatifs, qui auront pour but de valoriser le rayonnement du Parc du Colosse en proposant des animations évènementielles, sous réserve d'un apport financier et logistique nécessaire à leurs activités.

MODÈLE JURIDIQUE :

La convention établie avec le porteur de projet retenu dépendra des animations proposées par rapport au cadre des obligations juridiques dont la Commune de Saint-André est soumise.

Étant responsable de leur activité, les candidats ont le droit de faire des propositions à la Commune de Saint André, sur l'aspect organisationnel et économique qui leur semble être le plus profitable.

VI- Conditions générales de l'occupation du domaine public

RÉGIME DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Les candidats retenus signeront en fonction de leur activité et investissement une convention d'utilisation du domaine public sur la base des propositions de son dossier et des disponibilités des espaces demandés.

Les conventions seront accordées à l'entité demandeur et non à des tiers.

* Les conditions d'exécution des activités autorisées et les obligations réciproques des deux parties seront stipulées dans les contrats

DURÉE DE L'EXPLOITATION

La durée d'exploitation de l'espace du domaine public du site sera fixée dans le contrat.

HORAIRES D'OUVERTURE

Les horaires des événements, devront respecter les tranches horaires du Parc du Colosse, sauf dérogation spéciale accordée par l'autorité sur demande du porteur de projet.

VII- Conditions de consultations et critères de sélection des porteurs de projets.

PROCÉDURE DE CONSULTATION

Les documents de l'appel de projet sont disponibles en accès direct sur le site de la ville : <https://www.saint-andre.re>

Adresse pour avoir des informations complémentaires : Parc Nautique et touristique du Colosse 97440 Saint-André, Courriel : colosse@saint-andre.re

Adresse à laquelle les demandes de projet doivent être envoyées : Commune de Saint-André Place du 2 décembre B.P 505, 97440 Saint-André, RÉUNION. colosse@saint-andre.re avec la mention : « ANIMATION PARC DU COLOSSE »

La Commune de Saint-André se réserve le droit, à tout moment, d'interrompre, de suspendre ou d'annuler le présent « Appel à projets » et de ne pas donner suite aux offres reçues, les candidats s'interdisant toute réclamation ou demande de dédommagement.

CONTENU DU DOSSIER DE REPONSE

Les associations candidates présenteront leur dossier de réponse, en un seul exemplaire, comprenant leur candidature et leur proposition de projet en précisant la zone concernée et contenant les pièces suivantes :

Pièces relatives à la candidature :

* La présentation de la structure juridique du porteur : nom, siège social, objet de l'association, effectif, coordonnées du porteur de projet.

* tout documents relatifs à l'existence de la structure : Statut, assurance, référence des intervenants (EX : diplôme pour animations sportives) ou tout autres documents sur les capacités techniques comme les normes du matériel utilisé.

ETUDE DES PROPOSITIONS DE PROJET

L'étude des propositions de réponse sera effectuée par le service gestionnaire du Parc du Colosse. Durant la procédure, le gestionnaire pourra être amenée à demander des compléments d'information aux candidats sur les points qui lui apparaissent déterminants à savoir :

1. Prestations et actions proposés
2. Les motivations à s'implanter sur le Parc du Colosse
3. Qualité de l'équipement
4. Contenu du projet : qualité de l'offre, développement du site du Colosse

CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES DOSSIERS

Objet : Appel à projets « ANIMATION PARC DU COLOSSE »

Sous pli à l'adresse suivante :

Mairie de Saint-André, service du parc du colosse Place du 2 décembre – BP 505 97 440 Saint André (LA REUNION).

RENSEIGNEMENTS ET VISITE SUR SITE

Demande de renseignements : Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours du montage de leur dossier, les candidats devront adresser un mail à l'adresse suivante : colosse@saint-andre.re

Visites sur site : La visite du site est possible.

Les candidats intéressés par la visite devront prendre rendez-vous préalablement par mail : colosse@saint-andre.re